

**DROIT DE LICENCE ET CONTRIBUTION DES PATENTES.**  
**Taxes additionnelles pour frais de CCISM**  
**(CGI<sub>SM</sub>, art. 1447-0 et suivants)**

**ANNÉE 2012**

Adresse de la trésorerie de  
Saint-Martin où cette  
déclaration doit être déposée

Date limite de  
déclaration et de paiement

**30 juin 2012**

Identification du destinataire

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2011**  
ou, en cas de début d'activité en 2011, à la période du  
...../...../2011 au 31 décembre 2011

**Ne pas utiliser cette déclaration pour une autre période**

**TRÉSORERIE DE SAINT-MARTIN**  
Rue Jean-Jacques Fayel – BP 382  
97150 SAINT-MARTIN

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom et prénoms ou dénomination sociale	Numéro SIRET	APE	Num TGCA
Adresse de l'établissement principal à Saint-Martin			
Adresse de correspondance si elle diffère de celle indiquée ci-dessus			

B ADRESSE À SAINT-MARTIN DES LOCAUX OU INSTALLATIONS UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ (1)		
Local/inst. n°	Surface (m <sup>2</sup> )	Numéro SIRET de l'ets qui l'exploite
Local/inst. n° 1		
Local/inst. n° 2		

RÉCAPITULATIF DES SOMMES À PAYER (cf. cadres D, E, G et H pages suivantes)		Cochez la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de droit de licence, de contribution des patentes et de taxes pour frais de CCISM. Datez, signez et renvoyez cette déclaration à la trésorerie (2) (3)
<b>IMPÔTS PERÇUS AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ</b>		<input type="checkbox"/>
<b>01</b>	<b>Droit de licence :</b> .....	en € sans centime
01a	Droit fixe .....	en € sans centime
01b	Droit indiciaire .....	en € sans centime
<b>02</b>	<b>Contribution des patentes</b> .....	en € sans centime
<b>TAXES PERÇUES AU PROFIT DE LA CHAMBRE CONSULAIRE INTERPROFESSIONNELLE</b>		<input type="checkbox"/>
<b>03</b>	<b>Droit additionnel au droit fixe</b> .....	en € sans centime
<b>04</b>	<b>Droit additionnel au droit indiciaire</b> .....	en € sans centime
<b>05</b>	<b>Taxe additionnelle à la contribution des patentes</b> .....	en € sans centime
<b>06</b>	<b>TOTAL DÛ</b> (lig.01 + lig.02 + lig.03 + lig.04 + lig.05) .....	en € sans centime
<b>07</b>	<b>SOMME À PAYER AU PLUS TARD LE 30/06/2012</b> (lig.01 + lig.02x50% + lig.03 + lig.04 + lig.05x50%)	en € sans centime
<b>08</b>	<b>Solde à payer au plus tard le 30/11/2012</b> (lig.02x50% + lig.05x50%) .....	en € sans centime

SIGNATURE ET MODALITÉS DE PAIEMENT	
<input type="checkbox"/> Numéraire <input type="checkbox"/> Chèque bancaire	<b>RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION</b>
<input type="checkbox"/> Virement à la Banque de France RIB 45159 00002 1D930000000 80	
<b>Date et signature</b>	
Tél. du déclarant : .....	
Mél : .....	<b>Date de paiement :</b>
	<b>Montant payé :</b>
	<b>Pénalités dues :</b>
	<b>Numéro de l'affichette :</b>

**Important** : les renseignements à produire concernent, s'agissant des biens taxables, ceux dont l'établissement avait la disposition au 31 décembre 2011 ou au dernier jour de l'exercice de 12 mois clos en 2011 et, s'agissant du montant des recettes, du montant du chiffre d'affaires, de la nature de l'activité et de la détermination de la valeur ajoutée, ceux concernant l'année 2011 ou l'exercice de 12 mois clos en 2011.

C RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS À SAINT-MARTIN				
En cas de création d'un établissement en 2011, date du début d'activité à Saint-Martin	...../...../20.....	Chiffre d'affaires HT (4)	Ventes	en € sans centime
			Prestations de services	en € sans centime

## D DROIT DE LICENCE

**DROIT FIXE DE LICENCE** (cochez la case correspondant à votre situation)

<input type="checkbox"/> 0 € (création d'établissement)	<input type="checkbox"/> Tarif réduit de 150 € (5)	<input type="checkbox"/> Tarif normal de 300 € (5)
Montant à reporter ligne 01a page 1		

**DROIT INDICIAIRE DE LICENCE**

<input type="checkbox"/> 0 € (création d'établissement)	Surface totale des locaux utilisés à la clôture de la période de référence (SHON) (6)	S	surface arrondie au m <sup>2</sup> inférieur	Montant du droit indiciaire (7) (S - 40) x 5 € ; 0 si négatif	DI	en € sans centime
Montant à reporter ligne 01b page 1						

<b>E FINANCEMENT DE LA CCISM</b>	Veuillez cocher la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de taxes additionnelles pour frais de CCISM (18)		<input type="checkbox"/>
----------------------------------	--	--	--------------------------

**E1 DROIT ADDITIONNEL AU DROIT FIXE DE LICENCE** (cochez la case correspondant à votre situation)

<input type="checkbox"/> 0 € (création d'établissement)	<input type="checkbox"/> Tarif normal de 100 €
Montant à reporter ligne 03 page 1	

**E2 DROIT ADDITIONNEL AU DROIT INDICIAIRE DE LICENCE**

Cochez la case ci-contre si vous appliquez la réduction, réservée à certains artisans, de 50% de la base imposable (19)		<input type="checkbox"/>					
BASE IMPOSABLE (DI ou DIx50 %) (19)	B1	TAUX	T	2,81 %	TAXE ADDITIONNELLE (B1 x T) .....	TA1	en € sans centime
Montant à reporter ligne 04 page 1							

## F CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

--	--	--	--	--	--	--	--

**Les pages 3 et 4 ne doivent être servies que par les contribuables assujettis à la contribution des patentes**

Cette contribution des patentes n'est pas due dans les cas suivants :

- contribuables, autres que les titulaires de bénéfices non commerciaux, les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés et exerçant une activité non commerciale, les agents d'affaires, les fiduciaires et les intermédiaires de commerce, dont le chiffre d'affaires annuel au cours de la période de référence, ajusté si nécessaire sur une période de 12 mois, n'excède pas 81 500 euros hors taxes s'il s'agit d'entreprises dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place, ou de fournir le logement, ou 32 600 euros hors taxes s'il s'agit d'autres entreprises ;
- création d'établissement l'année de création ;
- entreprises nouvelles pour l'année suivant celle de leur création.

<b>G</b>	<b>CONTRIBUTION DES PATENTES</b>	Cochez la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de contribution des patentes <b>(8)</b>				<input type="checkbox"/>
----------	----------------------------------	--	--	--	--	--------------------------

<b>G1</b>	<b>TITULAIRES DE BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX, SOCIÉTÉS PASSIBLES DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON COMMERCIALE, AGENTS D'AFFAIRES, FIDUCIAIRES ET INTERMÉDIAIRES DE COMMERCE</b>				
Montant des recettes de la période de référence	<b>R</b>	en € sans centime	<b>BASE IMPOSABLE (B1= Rx5%)</b>	<b>B1</b>	en € sans centime

<b>G2</b>		<b>CONTRIBUABLES AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS CI-DESSUS (E1)</b>				
Nature des immobilisations <b>(9)</b>	Biens vous appartenant, concédés, ou pris en crédit-bail <b>(12)</b> ou visés au <sup>(13)</sup> . Pour tous ces biens, déclarez toujours le prix de revient, jamais le prix de location			Biens pris en location <b>(14)</b>		
	Généralité des biens <b>(12)</b>	Aéroports <b>(15)</b>	Équipements de production d'énergies renouvelables et matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit <b>(10)</b>	Généralité des biens <b>(12)</b>	Aéroports <b>(15)</b>	Équipements de production d'énergies renouvelables et matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit <b>(10)</b>
	Prix de revient <b>(11)</b> <i>Col. a</i>	Prix de revient <b>(11)</b> <i>Col. b</i>	Prix de revient <b>(11)</b> <i>Col. c</i>	Prix de location <i>Col. d</i>	Prix de location <i>Col. e</i>	Prix de location <i>Col. f</i>
1	Installations techniques Matériels et outillages industriels					
2	Installations générales, agencements, aménagements divers					
3	Matériels de transport					
4	Matériel de bureau et informatique, mobilier					
5	Emballages récupérables					
6	.....					
7	Total			Total col d		
		<i>Ligne 7 x 13%</i>	<i>Ligne 7 x 8,67%</i>	<i>Ligne 7 x 6,5%</i>	<i>Ligne 7 x 2/3</i>	<i>Ligne 7 x 50 %</i>
8	Valeurs locatives	en € sans centime	en € sans centime	en € sans centime	en € sans centime	en € sans centime
<b>BASE IMPOSABLE : total ligne 8 (col. a + b + c + d + e + f) .....</b>					<b>B2</b>	

<b>BASE IMPOSABLE (Total B1+B2)</b>	<b>B</b>		<b>TAUX</b>	<b>T</b>	<b>25,76 %</b>	<b>MONTANT BRUT DE LA CONTRIBUTION DES PATENTES M1= B x T .....</b>	<b>CP1</b>	en € sans centime
-------------------------------------	----------	--	-------------	----------	----------------	---	------------	-------------------

**G3 AJUSTEMENTS À APPORTER AU MONTANT BRUT DE LA CONTRIBUTION DES PATENTES**

Report du montant de la valeur ajoutée déterminée en annexe .....	VA	
---	----	--

**1. Plafonnement en fonction de la valeur ajoutée (16)**

Montant du plafonnement : (VA x 3%) .....	PVA	en € sans centime
<b>Montant de la réduction d'imposition</b> résultant du plafonnement (si PVA < CP1, R1=CP1-PVA ; sinon R1=0) .....	R1	

**2. Application d'une cotisation minimale égale à un pourcentage, variable selon le chiffre d'affaires de l'entreprise, de la valeur ajoutée (17)**  
(cochez la case correspondant à votre situation)

<input type="checkbox"/> Cotisation minimale non applicable (CA <= 6 M€)	<input type="checkbox"/> 1,50% (T) 6 M€ < CA <= 8 M€	<input type="checkbox"/> 1,75% (T) 8 M€ < CA <= 10 M€	<input type="checkbox"/> 2,00% (T) 10 M€ < CA <= 15 M€	<input type="checkbox"/> 2,25% (T) 15 M€ < CA	
Montant de l'imposition minimale (VA x T) .....	CM	en € sans centime			
<b>Montant de la majoration d'imposition</b> résultant de la cotisation minimale (si CM > CP1, M1=CM-CP1 ; sinon M1=0) .....	M1				

<b>Montant de la contribution des patentes (CP2 = CP1 - R1 + M1) .....</b>	<b>CP2</b>	
--	------------	--

**G4 RÉDUCTION D'IMPOSITION APPLICABLE (cochez la case correspondant à votre situation)**

<input type="checkbox"/> Aucune réduction	<input type="checkbox"/> Réduction de 100 % : entreprise nouvelle (année N+1)	<input type="checkbox"/> Réduction de 50 % : entreprise nouvelle (année N+2)	<input type="checkbox"/> Réduction de 50 % : crèches	<input type="checkbox"/> Réduction de 50 % : établissements privés d'enseignement et de formation
---	---	--	--	---

<b>MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES PATENTES DUE (CP2 réduit de la réduction applicable) .....</b>	<b>CP</b>	
<i>Montant à reporter ligne 02 page 1</i>		

**H FINANCEMENT DE LA CCISM** Veillez cocher la case ci-contre si vous estimez être totalement exonéré de taxes additionnelles pour frais de CCISM (18)

**H3 TAXE ADDITIONNELLE À LA CONTRIBUTION DES PATENTES** Cochez la case ci-contre si vous appliquez la réduction, réservée à certains artisans, de 50% de la base imposable (19)

BASE IMPOSABLE (CP ou CPx50 %) (19)	B2	TAUX	T	2,81 %	TAXE ADDITIONNELLE (B2 x T) .....	TA2	en € sans centime
<i>Montant à reporter ligne 05 page 1</i>							

PRIM SERVICES 0590 87 50 24